



SEPTEMBRE 2009

Maltraitance et mépris des personnels Résister ensemble pour nos missions et le respect des professionnels.

A la PJJ, sur fond de RGPP, les « contre-réformes » se poursuivent à marche forcée. Les restructurations, les redéploiements, les fermetures de postes et de structures, la mise en place des plateformes aux conséquences dramatiques pour les personnels administratifs, les mutualisations transforment les agents en simples pions. Dans le même temps, la transformation profonde des missions s'accompagne d'une négation des savoir-faire des professionnels, produisant désarroi et sentiment de mépris.

Toutes les catégories de personnels et tous les échelons hiérarchiques sont touchés par cette politique où la logique comptable prévaut au détriment de la prise en compte de l'humain et de l'engagement des professionnels.

La pression exercée par la direction de la PJJ conduit les différents échelons territoriaux à anticiper des textes non validés (réorganisation territoriale, cahier des charge milieu ouvert, circulaire sur l'action éducative au pénal, sur les l'investigation ...), voire non votés par le parlement (projet de code de justice pénale des mineurs).

Les injonctions imposées par la hiérarchie, les déplacements d'office et les sanctions génèrent un climat de peur et d'angoisse

Les ordres et les contre-ordres se succèdent à toute vitesse et les annonces faites ont valeur de décisions.

Cette entreprise de caporalisation des personnels a pour ambition de faire taire toutes les résistances. Les sections syndicales ont un devoir de vigilance, d'information et de mise en lien des situations d'intimidation et de maltraitance.

La tentative de suicide de la directrice départementale de Paris est venue illustrer la brutalité de cette politique.

L'interpellation du SNPES-PJJ et la mobilisation des personnels d'Ile-de-France ont contraint l'administration à admettre l'existence d'une souffrance professionnelle à la PJJ. Après avoir voulu banaliser cet événement, la DPJJ a annoncé « la possibilité de prendre en compte les rythmes et les particularités locales » pour l'application du PSN.

Nous sommes loin du compte !

Et cela d'autant plus que les réorganisations et les restructurations des services éducatifs et administratifs s'accroissent au gré des choix arbitraires de l'administration et d'une approche strictement gestionnaire.

A chaque échelon hiérarchique, les directeurs sont sommés de mettre l'activité des services en conformité avec le contrat d'objectif et de moyen, modifiant ainsi le sens des missions et de leur métier. Le décalage est alors immense avec la réalité complexe de la vie des services et de la prise en charge éducative des jeunes !

Au nom du recentrage au pénal, le transfert des mesures civiles au secteur habilité et aux conseils généraux s'accélère. Les activités de jour, conçues comme un moyen de contrôle des jeunes et présentes dans toutes les modalités de prise en charge, sont désormais le principal credo idéologique de la direction de la PJJ au détriment d'une politique ambitieuse d'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cette orientation a pour conséquence désastreuse le démantèlement complet des services d'insertion.

Dans ce contexte, les formations obligatoires imposées par l'administration sont destinées à normaliser les pratiques en attendant, comme ne cessent de le déclarer à la presse les représentants de la direction, que les « défenseurs vieillissants » de l'ordonnance de 1945 partent à la retraite. Ainsi, d'ici 2012, la casse de cette identité professionnelle fondée sur la priorité éducative serait achevée. Tout se passe comme si la DPJJ préparait le terrain pour l'application du futur Code de Justice Pénale des Mineurs qui, s'il était voté en l'état, mettrait définitivement fin à une justice des mineurs spécialisée.

Dans ce cadre, les instances paritaires ne sont plus que des chambres d'enregistrement et des lieux de simple information sur la mise en œuvre du PSN « qu'il faut appliquer coûte que coûte ». Dans l'ombre de ce simulacre de dialogue social, une réelle stratégie managériale basée sur la communication orale vise à remettre en cause les missions éducatives de la PJJ.

Alors que la DPJJ claironne que le recentrage au pénal doit dégager des moyens conséquents, la présentation récente du budget 2010 du ministère de la justice, montre une hausse des crédits et des créations de postes exclusivement réservés à l'administration pénitentiaire et à l'ouverture de nouvelles prisons. La PJJ subit fortement les effets de la destruction de l'emploi public (environ moins 140 ETPT). Cette diminution des postes conforte la priorité à l'enfermement (EPM, CEF) au détriment de la prise en charge éducative.

La situation à la PJJ fait écho à un contexte national de régression sociale.

Malgré la crise, le gouvernement et le patronat poursuivent les « contre réformes » dont les couches sociales les plus défavorisées sont les premières victimes.

Sur fond de nouvelles fermetures d'entreprises et leur cortège de licenciements, de menaces sur la retraite des femmes, la loi sur le travail du dimanche a été votée comme celle sur la mobilité dans la fonction publique.

Le projet de budget 2010 du gouvernement tourne résolument le dos à l'emploi (suppression de 34000 postes dans la fonction publique) et à la justice sociale avec le maintien du bouclier fiscal, une taxe carbone qui pénalise les bas salaires et la suppression de la taxe professionnelle qui alourdira les impôts locaux.

Dans le même temps, la répression des mouvements sociaux et des populations les plus fragilisées comme de ceux qui tentent de résister se banalise : une victime de plus des flash-ball à Montreuil, décès d'un jeune homme à Bagnolet lors d'une course poursuite avec la police, condamnations des « désobeisseurs » de l'éducation nationale ainsi que des salariés de Continental et d'EDF-GDF.

L'évacuation par la force devant les caméras des migrants de Calais est un signe supplémentaire de la violence politique de ce gouvernement.

Pour autant dans ce contexte, des résistances et des luttes sectorielles s'organisent, révélant un potentiel de mobilisation mais qui jusqu'alors, n'a pas pu déboucher faute d'un véritable plan de convergence portant des revendications unifiantes (défense des services publics, des salaires, de l'emploi.....). Une répétition de rendez-vous très espacés a entraîné un sentiment de discontinuité des luttes et épuisé les énergies. **L'appel par des organisations syndicales pour se joindre à la journée d'action de la Confédération Syndicale Internationale sur le travail décent le 7 octobre, s'inscrit dans la poursuite d'une stratégie syndicale qui n'a pas fait la preuve de son efficacité.**

Concernant les conditions de travail et la maltraitance des personnels, la CAN exige de la DPJJ un coup d'arrêt à l'application à marche forcée des orientations et un moratoire des restructurations qui se traduisent notamment par les plateformes administratives, les interdépartementalités et la casse de l'insertion.

Dans ce contexte, la CAN appelle :

* L'ensemble des personnels à **faire connaître aux sections du SNPES/PJJ et aux représentants des personnels toutes les difficultés, maltraitances, pressions exercées par l'administration** dans toutes les structures administratives et éducatives Ces informations seront portées nationalement et transmises au DPJJ.

* Toutes les sections à **exiger des CTPD pour organiser un bilan des restructurations déjà effectuées, la communication de celles prévues et les besoins locaux réels et les cartes des emplois.** La CAN rappelle qu'un véritable dialogue social de concertation passe par la tenue de CTPD et CTPIR préalables à la tenue du CTPC.

* **A demander, avec les organisations syndicales représentées au CTPC, le report du CTPC prévu le 22 octobre 2009 pour le reconvoquer après la tenue des CTPD, sur un ordre du jour exclusivement consacré aux conditions de travail.**

* **A se saisir des discussions budgétaires au parlement en novembre pour exiger des moyens supplémentaires pour la PJJ pour une véritable prise en charge éducative des mineurs et l'amélioration des conditions de travail des personnels.**

* Les sections à se mobiliser pour **défendre les services d'insertion.**

* Les sections à débattre et à s'adresser aux citoyens, aux élus, aux partenaires pour **dénoncer le projet de code de justice pénale des mineurs.** Elle invite les personnels à s'emparer de ce débat.

* **A intervenir lors des sessions de formation obligatoire** sur le PSN pour détourner la commande de l'administration, instaurer les débats professionnels et dénoncer l'instrumentalisation des PTF. La CAN exige l'abandon de la formation obligatoire.

Ce que nous défendons au sein de la PJJ, pour avoir des chances d'aboutir doit converger avec les mobilisations interprofessionnelles. C'est pourquoi **la CAN continue de défendre la construction d'un mouvement d'ampleur qui passe notamment par la grève reconductible au niveau interprofessionnel. L'appel des organisations syndicales pour le 7 octobre est une réponse bien faible pour véritablement engager la confrontation avec le gouvernement et redonner espoir aux salariés. Dans ce contexte, le SNPES/PJJ n'appelle pas à cette journée !**

La CAN appelle à participer massivement à la campagne pour un référendum contre la privatisation de la Poste le 3 octobre, à manifester le 10 octobre pour les droits des sans-papiers et à la préparation de la marche contre la précarité qui aura lieu en décembre pour l'emploi public et privé

La brutalité des attaques gouvernementales n'épargne personne. Dans cette situation les femmes sont une fois de plus en première ligne des mauvais coups. Précarité, inégalité salariale, travail à temps partiel imposé, chômage. Nous avons tous et toutes intérêt à l'égalité des femmes et des hommes. Ensemble, dans l'unité, nous imposerons d'autres choix au gouvernement pour faire cesser la casse de tous les acquis obtenus par nos luttes.

C'est pourquoi la CAN appelle à se mobiliser pour les droits des femmes en participant à la manifestation du 17 octobre à Paris.